

Peine capitale

L'hypocrisie qu'il trouve dans mes propos n'est peut-être uniquement que le fruit de son imagination. Mes commentaires tiennent et ils sont limpides.

Il a parlé également de revanche et de justice vengeresse. Je n'ai jamais employé de telles expressions. Je n'en ai pas soufflé mot dans mon allocution. J'ignore où il est allé chercher cela. Il a tout imaginé. C'est peut-être qu'il n'a pas l'esprit assez logique pour suivre un raisonnement. C'est peut-être là où le bât blesse.

J'explique simplement qu'un crime prémédité exige un juste châtement. Et le seule châtement équitable en l'occurrence est d'enlever la vie à une personne qui n'a aucun respect de la vie, le seul moyen, par conséquent, de rétablir ce respect de la vie.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, l'orateur précédent a cité certains versets de la Bible qui, selon lui, justifient l'exécution des personnes coupables d'un meurtre au premier degré. Même si je respecte l'attention qu'il porte aux Saintes Écritures et aux détails de l'argumentation qu'il a préparée en collaboration avec les associés de sa circonscription dont il a parlé, je ne vais pas lui répondre en lui citant d'autres versets, car moi aussi, je vis et travaille dans le cadre de mon Église, l'Église anglicane, où nous étudions la Bible de façon approfondie.

Au même titre que l'Église unie, l'Église catholique romaine et la plupart des entités chrétiennes, l'Église anglicane estime que la tradition chrétienne qui se fonde sur la Bible est contraire à la peine de mort, à laquelle je m'oppose.

J'ajoute également, soit dit en passant, qu'au moins deux chefs de police s'y opposent. Je ne connais pas leurs opinions religieuses. L'un d'entre eux est responsable de la ville de Québec et l'autre de Montréal. On peut difficilement leur reprocher de ne pas être au courant des problèmes liés au meurtre, et pourtant ils sont contre la peine capitale.

Ce qui me paraît curieux dans tout ce débat, c'est que vers la mi-mars, on a demandé aux Canadiens, par le biais d'un sondage Angus Reid, quels sont les problèmes les plus importants auxquels le Canada est confronté. Seulement 5 p. 100 des répondants ont mis la peine capitale en première place. Les autres l'ont placée en bas de la liste, après le chômage, l'économie, le problème des réfugiés et de l'immigration, le déficit, le désarmement et la question de la franchise du gouvernement. Il est regrettable qu'à une époque où le temps nous manque pour mener à bien les affaires gouvernementales, le gouvernement ait choisi de nous imposer ce débat en priorité sur bon nombre de ces questions urgentes.

Cependant, puisque le gouvernement en a ordonné ainsi, je tiens à faire mes observations sans dépasser le temps qui m'a été imparti aujourd'hui, et j'espère pouvoir conclure lundi matin.

Même si je regrette que ce débat ait lieu parce qu'il est fondamentalement inutile, selon moi, il peut toutefois en sortir de

bonnes choses. Nous devons peut-être nous demander pourquoi cette question revient sans cesse sur le tapis.

Alors que le débat se poursuit, tant au Parlement qu'à l'extérieur, je m'aperçois que bien des gens sont obligés d'examiner non seulement la question sur le plan théorique, mais également leurs propres sentiments et leur façon d'aborder le problème. Nous pouvons tous nous interroger pour savoir pourquoi cette question s'est posée à nouveau.

Il y a trois ans, lorsque je suis intervenu pour m'opposer à un projet de loi d'initiative parlementaire visant à rétablir la peine capitale, j'ai dit que c'est la colère qui nous poussait à agir. Nous savons que la colère peut être justifiée par les événements. Il est parfois naturel et nécessaire de réagir avec colère à un acte criminel. Cependant, la suite que nous y donnons et les mesures que nous prenons du fait de cette colère représentent autre chose.

Personnellement, il m'est arrivé trop souvent, au cours du dernier demi-siècle, de ne pas savoir maîtriser ma colère. Certains députés m'ont entendu prononcer, sous l'effet de la colère, des paroles que j'ai regrettées ensuite. Je les ai regrettées quand on m'a renvoyé la balle, mais encore plus souvent lorsqu'il n'y a pas eu de réaction. Autrement dit, il est arrivé que ma colère me fasse plus de tort qu'elle en a causé aux autres.

J'ai également parlé de la colère qu'éprouvent les gens devant les morts causées par l'ivresse au volant et la négligence des constructeurs d'automobiles, qui ont mis en marché des véhicules dangereux. Ils sont scandalisés devant les décès causés par des conditions de travail dangereuses dont l'employeur était conscient et auxquelles il s'est abstenu de remédier afin d'économiser de l'argent. Nous n'avons jamais entendu parler au Canada d'employeurs poursuivis en justice ou du moins accusés d'homicide ou de meurtre dans ce genre de circonstances.

Cette colère, qui reste sans remède et sans réponse, peut avoir des effets sur toute la société. Elle peut envenimer les relations de travail. Elle peut envenimer nos relations sociales. Elle peut même nuire à l'administration de la justice. Lorsqu'elle est laissée sans remède, et c'est là où je veux en venir, cette colère peut s'exprimer par un désir de revanche et la recherche d'un bouc émissaire. Il faut trouver quelqu'un à punir pour que nous nous sentions tous plus à l'aise. Il faut trouver de préférence quelqu'un qui n'ait pas d'amis et le tuer, le pendre, l'éliminer. Voilà la situation à laquelle il faut remédier et j'espère pouvoir poursuivre sur ce sujet lundi matin, car je crois qu'il est maintenant 14 heures.

● (1400)

M. le vice-président: Comme il est 14 heures, conformément à l'ordre rendu le 12 juin 1987, la Chambre passe à l'examen des initiatives parlementaires inscrites dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui.